

AFFAIRE N° 23. - Autorisation spéciale - rattachement au budget de travaux de protection de la région des Patates à Durand.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander le rattachement au budget de 1970, par autorisation spéciale, des travaux de protection de la région des Patates à Durand.

- <u>Au Chapitre 902</u> - en dépenses à l'Article 2813-24 : protection du Lycée du Butor	8 106 600
- en recettes à l'Article 10519-31 - subvention départementale pour protection du Lycée du Butor	8 106 600

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Denis, le 10 Août 1970
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: Ch. Tessier
Une copie certifiée conforme.
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Dupuis